



Carton rouge à la Ministre !

Les coups de force de la Ministre et ses marques de mépris à l'égard des enseignants n'ont fait que renforcer la détermination et l'unité contre cette réforme de la profession alors qu'elle comptait sur sa résignation.

Ce refus de la réforme s'est encore amplifié à l'occasion des réunions, imposées en dehors du temps de travail, destinées à convaincre des bienfaits de celle-ci : elle n'apporte aucune solution pour faire réussir tous les élèves, tout alourdissant la charge de travail ; elle accroît les inégalités en renvoyant au local une partie importante de l'organisation des enseignements ; elle ne permet pas le travail en équipe en mettant en concurrence les disciplines...

La Ministre est, aujourd'hui, isolée ! La direction de la FCPE, soutien inconditionnel de la réforme, a été démise de ses fonctions en juin dernier. Les sondages confirment le désaveu de la réforme par les parents (sondage IFOP de juin 2015 : 61% des sondés opposés à la réforme, 72% parmi ceux qui disent bien connaître le texte).

Des syndicats d'inspecteurs ont appelé à sa suspension : « Il est aujourd'hui de notre devoir de vous alerter, dans un contexte politique et sociétal particulièrement difficile, sur les tensions inédites observées dans les établissements scolaires. (...) C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, de réinterroger la mise en œuvre de cette réforme. » (lettre du SIA du 13 décembre 2015).

La rentrée 2016 est, à nouveau, loin des promesses que contenait le slogan de la priorité à l'Education ! "L'effort sans précédent" (+2250 emplois au niveau national, + 370 dans l'académie) dont se vante la Ministre est insuffisant pour absorber la hausse démographique et améliorer les conditions d'enseignement. Faute de moyens à la hauteur, face à une contestation ancrée dans les collèges, la Ministre et le Recteur de l'académie de Versailles utilisent les lycées comme des variables d'ajustement pour concentrer les emplois dans les collèges (voir p.4) et entendent conforter la réforme Chatel des lycées pour justifier ce renoncement.

La dynamique de lutte, dans l'unité d'action, a créé un rapport de force en notre faveur ! Gagner est à portée de main !

Dans les collèges et dans les lycées, en étant majoritairement en grève le mardi 26 janvier et massivement dans la manifestation, nous sommes en mesure obtenir l'abrogation de la réforme du collège et des discussions sur d'autres bases, et de peser pour imposer d'autres choix en faveur du 2nd degré et de nos métiers.

Michel Vialle, Pascale Boutet et Sophie Vénétiay,
co-secrétaires généraux du SNES Versailles



ABROGATION DE LA RÉFORME DU COLLÈGE :

Mardi 26 janvier,
une journée décisive !

En collège, comme en lycée :
tous en grève
et dans la manifestation !

Rendez-vous 13h30 RER Port-Royal

Sommaire

- p. 1 : Éditorial
- p. 2 : Droits et libertés
- p. 3 : Rentrée 2016
- p. 4-5 : Lycées et Education prioritaire
- p. 6-9 : Réforme du collège
- p. 10 : Frais de déplacement des TZR
- p. 11 : Carrière : réduire ou interrompre son activité
- p. 12 : Carrière : avancement d'échelon des certifiés
- p. 13 : La revalorisation : une urgence !
- p. 14 : Retraités
- p. 15 : CO-Psy et ESPE
- p. 16 : Modalités de vote

+ supplément spécial élections internes (12 pages)



DROITS ET LIBERTÉS

POURQUOI IL FAUT SORTIR DE L'ÉTAT D'URGENCE



Après les attentats de janvier, les nouvelles attaques du 13 novembre ont marqué une escalade dans l'horreur.

Le gouvernement a demandé et obtenu la prolongation de l'état d'urgence, en exploitant l'émotion légitime créée par les attentats et le climat de peur qui en a résulté, officiellement pour protéger la population contre le terrorisme.

En réalité, il apparaît de plus en plus que le virage vers une politique toujours plus sécuritaire et autoritaire visait à **masquer la très lourde responsabilité de l'exécutif après, comme avant, 2012** :

- politique irresponsable au Moyen-Orient de connivence affichée avec les monarchies ultra rétrogrades du Golfe, voire avec certains groupes djihadistes que l'on prétend maintenant combattre ;
- désorganisation depuis 2008 des services de renseignements et amputation massive des moyens de la police et de la magistrature, tout cela se poursuivant, à quelques nuances près, après 2012 ;
- **détournement des préoccupations des français loin des questions de salaires, d'emploi et de droit du travail** permettant ainsi de poursuivre encore une politique dont l'échec est avéré. Les mesures scandaleuses prises contre des militants

écologistes, l'interdiction de manifestations montrent bien que l'objectif, bien loin de la « protection de la population », était de profiter de la situation pour entraver l'action de tous ceux qui pourraient contester la politique gouvernementale. On assiste à un durcissement des mesures anti-démocratiques adoptées récemment avec la loi sur le renseignement..

L'état d'urgence s'est traduit par plus de 3000 perquisitions, souvent menées avec une grande brutalité, et plusieurs centaines d'assignations à résidence, le tout sans justifications étayées de la part des préfets et de la police, en l'absence de possibilités de recours effectives pour ceux qui en sont l'objet, à l'inverse de ce qui se passe dans le cadre d'une procédure judiciaire. La mention dans le texte de loi de « l'ordre public » (notion vague et extensible) a couvert cette vaste remise en cause de droits fondamentaux

Si ces mesures ont permis de faire avancer certaines affaires de délinquance (ce qui n'était pas le but affiché), **pour ce qui est de la lutte antiterroriste, le fiasco est total** : en tout et pour tout quatre mises en cause judiciaires pour terrorisme...

In fine, l'état d'urgence se révèle être une vaste opération pour esquiver tout bilan critique de l'échec majeur des services de renseignement et de leur coordination avant le 13 novembre et dédouaner le pouvoir, au prix de la remise en cause de libertés essentielles, et sans qu'il ait été démontré en quoi que ce soit que notre sécurité en aurait été améliorée.

Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénétiay

VALEURS RÉPUBLICAINES ET CITOYENNES : LE SENS D'UNE MOBILISATION

Alors que le Président de la République place à nouveau, au cœur de son discours de vœux à la jeunesse, l'École comme lieu central de transmission **des valeurs républicaines et civiques**, il orchestre dans le même temps **l'abaissement de celles-ci** par les réponses qu'il prétend apporter à la menace terroriste, avec l'appui de son chef de Gouvernement qui accuse ceux qui s'opposent à des mesures infamantes de « s'égarer au nom de grandes valeurs » :

- **La déchéance de la nationalité** pour les binationaux nés français et sa constitutionnalisation s'inscrivent, en effet, dans une reprise des thématiques obsidionales de l'extrême droite par la remise en cause du droit du sol. En rupture complète avec l'article 1 de la Constitution qui établit l'unité et l'indivisibilité de la République et l'égalité des citoyens, elle revient à instituer en droit et à légitimer l'existence de deux catégories de Français selon une conception qu'on ne trouvait jusqu'ici que dans l'idéologie xénophobe, à rebours des discours proclamant l'unité nationale et le refus de toute stigmatisation.

- **Le projet de la loi sur la criminalité organisée** remet en cause le principe d'équilibre et de séparation des pouvoirs en transférant des prérogatives du juge vers le procureur qui n'est pas indépendant à l'égard de l'exécutif et en réduisant le contrôle du juge sur le pouvoir policier et administratif. Tout aussi grave, il crée un état d'urgence permanent par l'autorisation, sans accord du juge, de perquisition la nuit et de mesures de restrictions de libertés.

- Quant à **l'état d'urgence**, nécessaire au moment des attentats, il a été dévoyé de ses finalités premières. Il doit être levé et ne pas faire l'objet d'une constitutionnalisation.

Le SNES-FSU dénonce **l'instrumentalisation du choc et de l'effroi** suscités par les attentats de janvier et de novembre 2015, et entend **combattre, en recherchant l'unité la plus large, ces mesures inefficaces pour lutter contre le terrorisme et dangereuses pour nos libertés et la cohésion nationale**. Il réaffirme la nécessité d'une réorientation économique et sociale de la politique plaçant en son cœur les principes de justice, de solidarité et d'égalité pour faire place à tous et à toutes dans notre société, et lutter contre le sentiment d'exclusion sociale et économique dont se nourrit l'extrême droite et le travail d'embrigadement d'une fraction de la jeunesse par des fanatiques. Ce n'est qu'en rendant effectives ses valeurs dans les politiques publiques et dans le fonctionnement concret de notre société que l'École peut pleinement et efficacement jouer son rôle de formation à la citoyenneté.

Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénétiay



11 janvier 2015 : une levée en masse citoyenne, place de la République !

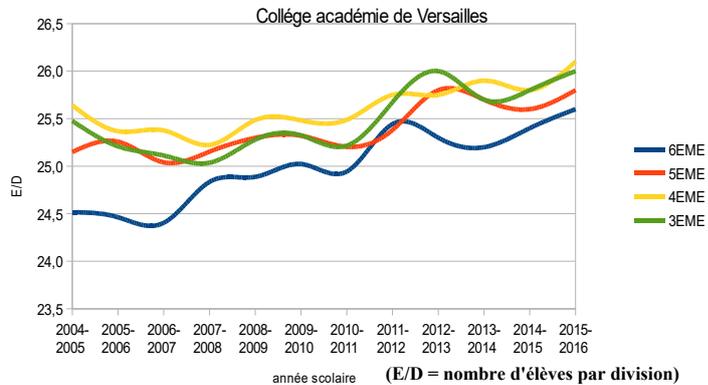
RENTRÉE 2016 DANS L'ACADÉMIE

DES MOYENS INSUFFISANTS AU SERVICE D'UN PROJET ÉDUCATIF RÉGRESSIF

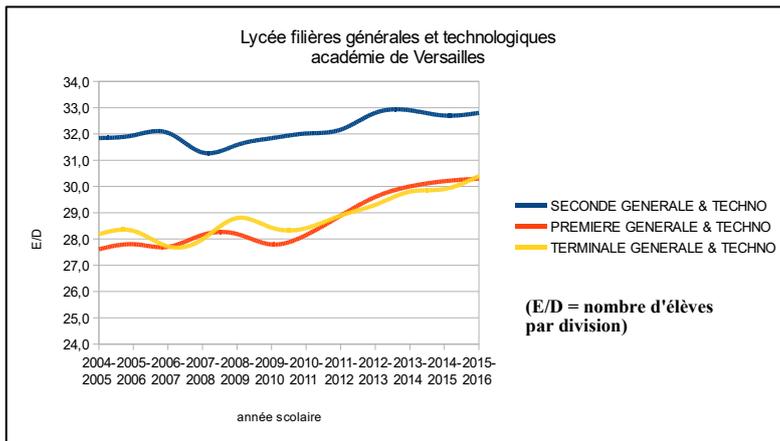
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES LORS DU CTA DU 14 JANVIER :

« ON NE VIT PAS SUR LA MÊME PLANÈTE ! »

Par sa réaction violente à la déclaration de la FSU dénonçant à nouveau l'insuffisance des moyens pour la rentrée 2016 lors du CTA du 14 janvier, le Recteur a pointé l'une des causes des conflits entre le Ministère et la profession, le déni de la réalité et le refus d'écouter ce qui remonte du terrain. Car la communication ministérielle, parlant « d'un effort sans précédent », ne peut changer la réalité d'une politique budgétaire qui ne permet ni d'absorber la hausse démographique qui se poursuit ni d'améliorer des conditions d'enseignement qui continuent de se dégrader (voir graphiques sur cette même page).



**« LES LYCÉES SONT SURENCADRÉS !
LA PRIORITÉ, C'EST L'ÉCOLE DU SOCLE ! »**



Confronté à une dotation insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins, le Recteur utilise les lycées, fragilisés depuis plusieurs rentrées par l'insuffisance des moyens qui n'ont pas suivi la progression des effectifs, comme variable d'ajustement pour concentrer des moyens sur les collèges. Les lycées ne reçoivent que 111 emplois supplémentaires pour 4189 élèves en plus quand il aurait fallu environ 280 emplois pour maintenir les conditions existantes. C'est donc encore les contraindre à davantage augmenter les effectifs par classe, réduire la diversité de l'offre de formation, supprimer des dispositifs de dédoublements ou de concertation qui pouvaient encore exister, utiliser les leviers offerts par la réforme Chatel pour procéder à des regroupements antipédagogiques de séries, de groupes de langues vivantes... au détriment des conditions de réussite des jeunes et

d'exercice des personnels.

Le Recteur justifie ce choix par une attaque en règle contre les lycées qui seraient « surencadrés », argument employé par ceux qui, en dénonçant le coût du lycée, cible, concrètement, la diversité des voies (générale, technologique, professionnelle) et des options, permettant la démocratisation de l'accès au bac et à la poursuite d'étude.

L'EFFORT POUR LES COLLÈGES : SOLEIL TROMPEUR

Quant aux collèges, s'ils se voient enfin attribuer des moyens permettant d'envisager à la rentrée des améliorations quant aux conditions d'enseignement, + 219 emplois pour 594 élèves en plus, c'est le résultat du rapport de force créé par la mobilisation des collègues depuis 8 mois contre la réforme du collège, ce qui confirme la faiblesse de la Ministre sur ce dossier.

Mais l'effort en faveur des collèges apparaît comme conjoncturel. En effet, le Recteur a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'allocation des moyens pour les prochaines années qui, en prenant comme seuil d'ouverture théorique des divisions, 30 élèves par classe et comme nombre d'heures par division, celui prévu par la réforme du collège (28h45), programme pour les années à venir une réduction sensible des moyens mis à disposition. Les priorités invoquées du moment, hier de l'École primaire, aujourd'hui de l'École du socle, servent à masquer la faiblesse de l'investissement éducatif général et à justifier un renoncement à faire réussir tous les élèves au-delà du collège.

C'est en poursuivant et en élargissant la mobilisation dans les collèges et les lycées que la profession doit continuer à peser pour imposer d'autres choix pour le Second degré, pour l'avenir des élèves et de nos métiers.



La section académique et les sections départementales comme les années précédentes mettent à disposition les DHG par établissement et proposent outils et réunions pour les comprendre, intervenir et organiser la mobilisation (voir notre site).

Michel Vialle, Sophie Vénétiay, Marie-Pierre Carlotti, élus SNES-FSU au CTA

POLITIQUE ÉDUCATIVE

RÉFORME DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : Compte-rendu du stage du 15 décembre



Plus d'une trentaine de collègues, représentant près de 15 établissements, ont répondu à l'appel de ce stage pour faire le bilan de la réforme de l'Éducation prioritaire et discuter des perspectives de celles-ci pour les élèves et nos métiers. Durant la matinée, Fabienne Senteix et Vincent Bellegueule, responsables nationaux du SNES-FSU, ont replacé cette réforme dans l'histoire du système éducatif et les débats politiques autour des inégalités à l'École. La politique de l'Éducation prioritaire peut, en effet, tout aussi bien s'inscrire dans un élan progressiste, visant à faire de l'École un outil de réussite sociale pour tous

les élèves que dans une stratégie de renoncement séparant les élèves les plus en difficulté sociale du droit commun. En dépit des objectifs affichés et de la rupture proclamée avec la politique précédente conduite sous l'ère Sarkozy, la réforme participe de cette seconde tendance, comme le montre le refus de revenir sur l'assouplissement de la carte scolaire, avec des élèves qu'il s'agirait de cantonner à l'acquisition de compétences utilitaristes et appauvries, et une conception des métiers, marquée par la dilution de l'enseignement disciplinaire, pourtant garant de la transmission de savoirs formateurs et émancipateurs.

Ensuite les collègues ont débattu et échangé, en présence des animateurs, de leur expérience et de la signification à donner à cette réforme. Alors qu'elle devait mettre au service de la réussite des élèves de nouveaux moyens, elle ne s'est traduite par aucune réduction significative des élèves par classe et aucune amélioration concrète des conditions de travail des collègues. Au contraire, les prescriptions se multiplient et l'allègement de service en REP+ devient un prétexte à un encadrement tatillon du métier et à un allongement du temps de présence. Les collègues ont manifesté vivement le sentiment de dépossession de leurs métiers par des hiérarchies bornées sur des objectifs et des indicateurs déconnectés des besoins des élèves et des exigences du métier, entravant leur engagement et leur volonté de faire réussir tous les élèves par un enseignement ambitieux et de qualité.

La décision a été prise de demander en commun une audience auprès du Recteur pour que les engagements pris en termes de moyens, de conditions de travail, de respect des métiers et d'objectifs de réussite pour tous soient tenus.

Antoine Tardy

DES POSTES SPÉCIFIQUES EN REP+ : une réponse inappropriée à la crise d'attractivité et lourde de dérives

Chaque refonte de l'Éducation prioritaire fournit à l'administration l'occasion de tenter de contourner les règles du mouvement, et de priver les personnels des garanties liées à leurs statuts. Le blocage des postes Eclair a ainsi été à l'origine de violents conflits dans l'académie de 2012 à 2015 : ces supports avaient été indûment soustraits au mouvement, pour permettre un recrutement local, affranchi de toute règle. Le SNES-FSU s'était fermement opposé à cette mesure discrétionnaire, obtenant d'année en année le déblocage d'un plus grand nombre de postes, en particulier quand la preuve était faite de l'inefficacité du dispositif, qui empêchait des personnels titulaires volontaires d'être affectés sur ces postes, et maintenait l'enseignant pressenti pour le poste dans une situation précaire. En 2015, l'administration à son plus haut niveau s'était engagée à ne plus procéder à ces blocages.

Le rectorat de Versailles n'en a pourtant pas fini avec ce type de manœuvre. Dans le but affiché de pallier le manque de volontaires pour enseigner en éducation prioritaire, il entend, dès la rentrée 2016, faire de postes vacants en REP+ (accessibles à de petits barèmes) des postes spécifiques académiques, sous prétexte de les rendre plus attractifs en les attribuant hors barème. Les organisations syndicales, informées de ce projet lors d'un groupe de travail, n'ont obtenu aucune réponse concernant les qualifications et missions liées à ces affectations. Les postes non pourvus par le mouvement spécifique pourraient l'être ensuite par le mouvement général.



Le SNES-FSU a aussitôt protesté contre ce dispositif, absurde et inefficace, puisqu'il ne peut garantir le pourvoi des postes, mais surtout peu protecteur pour les collègues qui, du fait de l'étiquetage du poste, risquent de se voir imposer de nouvelles obligations. **Seules des conditions d'exercice améliorées (effectifs allégés, décharges horaires réelles) et des avantages restaurés (bonifications de sortie) permettraient peut-être de couvrir les besoins et de stabiliser les équipes. Et dans un contexte de crise d'attractivité sans précédent, c'est notre métier qu'il faut rendre plus attractif, ce qui nécessiterait une volonté nationale rompant, entre autres, avec la logique actuelle de gel du point d'indice.**

Maud Ruelle-Personnaz

POLITIQUE ÉDUCATIVE

LYCÉE : LES MASQUES TOMBENT !



Les gouvernements successifs ont refusé de faire le bilan de la réforme du lycée, en toute connaissance de cause. Pourtant, tous les clignotants sont au rouge : accompagnement personnalisé (AP) non personnalisé, mise en concurrence des personnels à travers l'utilisation de l'enveloppe pour les heures à effectifs réduits, accentuation de la hiérarchie des filières, attaques violentes contre l'identité professionnelle des enseignants, notamment en STI2D, dégradations des conditions d'enseignement et de travail...

La décision du Ministère d'ouvrir ces dernières semaines le dossier du bilan de la réforme Chatel a alors tout de la tactique politique : il s'agit de tenter de légitimer les principes fondateurs de la réforme du lycée qui sont aussi les principes centraux de la réforme du collège (AP, autonomie de l'établissement, concurrence entre les disciplines...). A cet égard, les documents envoyés aux organisations syndicales, après communication à la presse, sont très révélateurs : documents indigestes, très orientés et qui, pour le questionnaire aux lycéens, ont tout d'une enquête de satisfaction. A aucun moment il n'est question des programmes ou des conditions de travail. Par ailleurs, l'accompagnement personnalisé, les dispositifs du tutorat, des stages de remédiation ou les stages passerelles ne sont absolument pas mis en débat et sont présentés comme des dispositifs pivots permettant la poursuite d'études avec succès.

En définitive, le bilan de la réforme Chatel est faussé et instrumentalisé par un Ministère qui cherche tous les appuis possibles pour illustrer les bienfaits de principes que l'on retrouve, par un très révélateur jeu de miroir, au cœur de la réforme du collège. La réforme Chatel a aussi permis de faire des économies substantielles, question que le pseudo travail de bilan engagé n'aborde jamais. Mais est-ce si étonnant de la part d'une Ministre qui, en octobre dernier, confortait les conclusions de la Cour des Comptes en affirmant en réponse à un rapport sur le "coût" du lycée en France : *« je tiens à souligner les efforts réalisés chaque année par le ministère pour réduire le coût du lycée général et technologique. Ainsi, on constate que l'indicateur heures d'enseignement par élève (H/E) a régulièrement baissé : 1,39 en 2008-2009, 1,37 en 2011-2012 ; 1,34 en 2012-2013, 1,32 en 2013-2014 et 1,30 en 2014-2015, soit - 6,5 % en quatre ans. » ?*

Marie-Pierre Carlotti

De l'éviction au maintien des lycées dans la carte de l'Education Prioritaire, une avancée grâce au SNES-FSU et aux collègues !

Lors du Comité Technique Académique du 14 janvier, le Recteur a annoncé que le périmètre de la carte des lycées de l'Education Prioritaire resterait inchangé jusqu'en 2017. C'est une avancée !

En effet, à l'automne 2013 à l'occasion des Assises portant sur la refonte de l'Education Prioritaire, il était affirmé à plusieurs reprises par des représentants de l'Administration que les lycées n'avaient pas vocation à rester dans la carte de l'Education Prioritaire, puisque cette dernière ne devait englober que l'école élémentaire et le collège. Confirmation un an plus tard, cette nouvelle carte ne comptait aucun lycée, actant ainsi leur éviction. Immédiatement, de nombreux lycées de l'académie, appuyés par la section académique du SNES-FSU, rejoignaient les rangs de la contestation, dénonçant les insuffisances de cette réforme, notamment leur sortie programmée de l'Education Prioritaire. Dans l'académie de Versailles, avec près de 33 lycées concernés, la mobilisation était forte : participation en masse aux grèves et manifestations franciliennes de décembre 2014, mobilisations locales (grèves, rassemblements, adresse aux élus, audience à la DSDEN), avec bien souvent le soutien des élèves et des parents. Au bout de plusieurs semaines, face à la mobilisation puissante et grandissante, la Ministre était obligée de sortir de son silence et annonçait finalement réfléchir à l'élaboration d'une carte spécifique aux lycées sans plus de précisions. Depuis, questionnée sans relâche par les représentants du SNES-FSU à tous les échelons (national, académique et départemen-



tal), l'Administration était dans l'incapacité de fournir une réponse, avouant à plusieurs reprises ne pas avoir d'informations sur le sujet.

L'annonce du maintien du périmètre de la carte des lycées est une première victoire, elle est à mettre au crédit de la mobilisation massive des collègues, qui a été impulsée, relayée et appuyée par la section académique du SNES-FSU. Le SNES-FSU sera vigilant à ce que le maintien annoncé du classement se traduise par le maintien des moyens existants dans les lycées Education prioritaire. D'autres luttes restent à mener dans l'Education Prioritaire (voir article page 4 sur le stage EP), notamment la construction d'une carte qui corresponde aux besoins des territoires et non aux contraintes budgétaires du Ministère.

Sophie Vénétiay

RÉFORME DU COLLÈGE

UNE COLLÈGUE RÉPOND À LA MINISTRE SUR L'ALLEMAND NON À LA LANGUE DE BOIS !

La Ministre de l'Éducation nationale, le 4 avril 2015 :

« Vous avez été quelques-uns à me dire votre crainte de voir l'enseignement de l'allemand fragilisé avec la future mise en place du Collège 2016. Je souhaite vous dire ici qu'au contraire l'enseignement de l'allemand sera conforté, renforcé. »



Peux-tu te présenter s'il te plaît ?

Hallo, mein Name ist Magritte Bernstein-Tempea. Ich bin Deutschlehrerin. Vous avez compris ? Alors vous faites partie de l'élite du système scolaire français, du moins c'est ce que l'on m'explique depuis des années !... Je suis donc enseignante d'allemand, une de celles qui ont beaucoup de chance car je suis en poste fixe au collège L. de Vinci à Guigneville sur Essonne avec un complément de service à Milly-la-forêt.

Qu'est-ce que la réforme va changer pour toi, en tant que professeur ?

Gardez à l'esprit que mes élèves bénéficient déjà d'un début anticipé de la LV2 dès la 5^{ème}, donc rien de nouveau là-dessus. Cependant de 3 fois 3 heures ils passeront à 3 fois 2,5h. J'aurai donc 7,5 heures par établissement, 15 heures sur les 2. Je devrais donc trouver un 3^{ème} établissement pour 2,5 heures. Il faudrait également que cet établissement trouve un total de 3 profs d'allemand, un par niveau... La probabilité que la plupart d'entre nous devenions TZR est très importante. Donc plus de suivi de projets, plus de préparations d'une année à l'autre...

Quelles sont les conséquences pour tes élèves ?

La réforme dit changer beaucoup de choses ! Il y a un début de

l'apprentissage de la LV2 un an plus tôt. À mon avis ceci est une bonne chose. Mais finalement les élèves n'auront, si chaque discipline donne 20% aux EPI, que 2 heures de langues par année. Nous revenons donc à 6 heures sur 3 ans au lieu du minimum de 6 heures sur 2 ans comme c'était le cas avant. Mes élèves m'ont demandé l'an dernier : « Madame, pourquoi on nous demande de moins en moins ? ». Que répondre à des élèves qui ont envie d'apprendre ? Qu'on ne nous en donne pas les moyens ?

Plus globalement, quelles sont les conséquences de la réforme sur la place de l'allemand dans notre système scolaire ?

La réforme fera beaucoup de mal à beaucoup de matières.... L'allemand ? Les postes ne seront plus fixes et de moins en moins nombreux. Monter des projets, faire vivre des échanges quand on bouge toutes les années, quand nous sommes partout et nulle part est presque impossible. La disparition des classes bi-langues ouvertes aux élèves de toutes les couches sociales motivés pour apprendre plus tôt une langue est une catastrophe ! Pourquoi arrêter ce qui marche et motive les élèves qui, soi-disant, s'ennuient ? Si on se préoccupe vraiment de l'avenir des élèves, personne ne peut nier l'importance des langues vivantes comme atout sur le marché de l'emploi, or l'allemand est la langue de notre premier partenaire économique...

Propos recueillis par Sophie Vénétitay

LE LATIN ET LE GREC, ENSEIGNEMENT ÉLITISTE ? NON, UN OUTIL DE RÉUSSITE POUR TOUS !

Le latin, enseignement élitiste ? C'est oublier bien vite les conclusions d'une note de la DEEP d'octobre 2015 qui précise que, si les latinistes affichent de manière générale un meilleur parcours scolaire quel que soit leur milieu social d'origine, c'est d'autant plus vrai pour ceux issus de milieux défavorisés. C'est surtout oublier bien vite tout le travail réalisé par les professeurs de lettres classiques qui ont fait de cet enseignement un outil de réussite pour tous les élèves. Témoignage de Semya Ajmi, professeur de Lettres classiques.



Cela fait 15 ans que je me bats pour montrer que les langues anciennes sont un levier pour aider les élèves en difficultés surtout dans les zones plus difficiles, qu'elles permettent la compréhension de la langue et des langues dans un pays qui se doit d'être ouvert sur le monde. Et cela marche ! Dans notre établissement qui n'est pas classé ZEP mais qui n'est pas pour autant un établissement facile,

nous sommes passés en quelques années d'un groupe de latin par niveau à deux par niveau. Et non, ce ne sont pas des groupes élitistes car ils sont ouverts à tous. Sur tous les niveaux, on y trouve des élèves en difficulté qui ont saisi cette opportunité d'une nouvelle discipline pour rattraper les wagons et se remotiver.

Notre ministre affirme que les langues anciennes ne disparaissent pas avec la réforme. Alors comment expliquer qu'avec la meil-

leure volonté du monde, ma chef n'a réussi à faire une projection qu'avec 6h30 de langues anciennes pour l'an prochain (1 EPI en 5^{ème} – toutes les cinquièmes sur un semestre ! – et le complément en 4^{ème} et en 3^{ème}) alors qu'à l'heure actuelle nous avons 16h ? Quant à ceux qui choisiront le complément, ils devront faire l'objet d'une sélection puisqu'un seul groupe est prévu et que le temps est amputé d'une heure, donc ces élèves en feront forcément moins. Alors la question se pose : sur quels critères cette sélection devra-t-elle être faite ? Si c'est sur les résultats scolaires alors nous mettons en place une élite !

J'ai l'impression que tous mes efforts sont foulés au pied. Ma vocation en a pris un coup. En conclusion, dire que les langues anciennes ne disparaissent pas est un vrai mensonge car que dire d'une discipline qui n'a plus ni réel programme ni horaire dédié...

Témoignage recueilli par Sophie Vénétitay

RÉFORME DU COLLÈGE

BILANGUES : CONTRE LES FAUX PROCÈS, POUR LA DIVERSITÉ DES LANGUES

Un premier recul de la Ministre

La ministre de l'Éducation Nationale a été contrainte à un premier recul, très insuffisant cependant, devant l'ampleur de la mobilisation de la profession contre la réforme du collège. Les bilangues, qui devaient toutes disparaître à la rentrée 2016, seraient pour certaines maintenues, à la condition qu'elles s'inscrivent dans la continuité d'un enseignement de la langue vivante concernée du Primaire au Secondaire ou relèvent d'un établissement de l'Éducation prioritaire. Mais si le Rectorat ne change pas ces critères, cela aboutirait à une hécatombe (33 fermetures d'ores et déjà programmées, 136 sur la sellette sur un total de 264), mettant en péril la diversité de l'offre linguistique dans l'Académie que le Recteur prétend, pourtant, vouloir renforcer.

Refus des faux procès

Le SNES-FSU dénonce le faux procès fait aux bilangues par la Ministre. Celle-ci les assimile systématiquement et uniquement à des filières d'élite et de contournement, alors que, dans la réalité, elles sont d'abord un outil pour préserver la diversité de l'offre en LV1, menacée par l'hégémonie de l'anglais. Il y a longtemps que, dans beaucoup d'établissements, afin d'éviter la constitution de filières d'élite par le jeu des options, les groupes de bilangues sont répartis dans plusieurs classes. Quant à la logique de contournement que leur présence peut induire, elle relève de la responsabilité des autorités qui doivent favoriser une implantation plus nourrie et plus équilibrée des bilangues sur l'ensemble du territoire, et veiller à une véritable régulation de la carte scolaire dont le Gouvernement, toujours à la pointe pour revendiquer la mixité sociale, n'a pas cru bon de remettre en cause l'assouplissement.

Une logique comptable qui va renforcer les inégalités

Le démantèlement des bilangues obéit, en fait, à une logique comptable. La descente de l'enseignement de LV2 en 5^e qui résulte de la réforme du collège représente un coût en emplois et en moyens que le Ministère veut financer par la fermeture des bilangues. Et tout cela, au risque de renforcer des inégalités qui vont à l'encontre des objectifs de démocratisation qu'il affirme poursuivre :

- La fermeture des bilangues risque de renvoyer des parents d'élèves vers les établissements du privé qui maintiendront et développeront cette offre. Les promesses faites par le diocèse au Rectorat d'appliquer les mêmes règles que dans le public n'engagent que ceux qui y croient !
- Le maintien des bilangues sur la seule base du principe de continuité ne fera que renforcer les inégalités à l'intérieur de l'Académie de Versailles, accentuant la pression des familles sur les écoles pouvant offrir des langues à faible diffusion.

Enfin la suppression des bilangues menace l'existence de postes, y compris en lycée, en raison du risque de tarissement du vivier provenant des collèges, et la pérennité du peu de diversité linguistique dans l'Académie.

Les revendications du SNES-FSU

Le Rectorat est embarrassé par les conséquences du chantier de démolition des bilangues qu'il devrait conduire, s'il en restait aux principes fixés par la Ministre. La carte des langues qui devait être présentée lors du CTA du mois de décembre a été repoussée à celui du 16 février ; les élus du SNES n'ont eu connaissance que le 11 janvier de l'ébauche d'un projet. Les délais, par rapport aux objectifs fixés, sont intenable : comment, en l'espace de deux mois, en pleine préparation de rentrée, peut-on demander aux établissements et aux équipes de s'approprier le nouveau cahier des charges et d'en mesurer les implications sur l'offre éducative et l'avenir des postes des langues à faible diffusion et moyenne diffusion ?

C'est pourquoi, le SNES-FSU revendique un moratoire sur toute fermeture de bilangues et sur les suppressions de poste dans les langues à faible et moyenne diffusion, la construction d'une carte des bilangues et des langues vivantes qui ne s'appuie pas sur le principe de continuité, les créations de moyens et d'emplois permettant une offre assurant diversité et égalité d'accès sur tout le territoire.

Le SNES-FSU appelle les collègues à participer à toutes les initiatives spécifiques dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016 en articulation avec la lutte contre la réforme du collège. **La section académique organise, d'ores et déjà, une réunion académique le mercredi 3 février à 14h30 sur la carte des langues à Arcueil. Ne restez pas isolé(e) ; venez nombreux !**

Delphine Romagny, Maud Ruelle-Personnaz

LA RÉFORME DU COLLÈGE ET SON IMPACT SUR LES SERVICES EN LANGUES VIVANTES

Avec la période de préparation de la rentrée et, quelle que soit la langue vivante enseignée, **les conséquences de l'application de la réforme des collèges risquent d'être dévastatrices et de donner lieu à diverses pressions.** Nous rappelons donc à cette occasion :

- **que l'enseignement en primaire ou dans une autre discipline ne sont possibles que sur la base du volontariat, quel que soit le service que l'on a dans le second degré.** En effet, la circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015 rappelle que "Un enseignant, y compris un TZR affecté à l'année, ne pouvant assurer, dans son établissement d'affectation, la totalité de son service dans l'enseignement de sa discipline (ou de ses disciplines, le cas échéant, pour un professeur de lycée professionnel) peut être appelé à le compléter dans une autre discipline correspondant à ses compétences. Cette possibilité est conditionnée au recueil de l'accord de l'enseignant. Le recteur définit les modalités de recueil de cet accord et en informe le comité technique académique."

- **que les décrets concernant les enseignants stipulent certes qu'il existe des maxima de service, 15h ou 18h, mais pas de minima :** ainsi un certifié peut très bien n'avoir " que " 16h de service sans qu'il soit " nécessaire " de le faire compléter ailleurs. L'administration prétend souvent le contraire et, dans les faits, impose systématiquement un complément dans un autre établissement. Mais dire " il n'y a nulle part où il y ait 2h en collège, DONC vous devez aller dans le primaire " serait faux.

Plus que jamais, il faut un puissant mouvement de mobilisation, en particulier **mardi 26 janvier dans la grève contre l'ensemble de la réforme du collège.**

Sophie Vénétay

RÉFORME DU COLLÈGE : LES COLLÈGUES

OPÉRATION GRAINS DE SABLE :

**DANS LES COLLÈGES DE L'ACADÉMIE
COMME PARTOUT EN FRANCE, LA PROFESSION
A REFUSÉ LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME.**



Les mois de novembre et décembre ont été ceux des « formations » locales, dans les collèges de l'académie. Dans de nombreux collèges, les collègues ont fait le choix d'être présents à ces réunions, de ne pas travailler à la mise en place concrète de la réforme mais de questionner les chefs d'établissements et IA-IPR sur des points précis, en s'appuyant sur la foire aux questions diffusée par la section académique du SNES-FSU. Mais parler de formation est un bien grand mot tant le fond, comme la forme, de ces sessions ont dévoilé un peu plus la réalité de cette réforme : des dispositifs qui ne sont pas ceux présentés par la Ministre, des représentants de l'Administration mal à l'aise face aux questions pratiques et concrètes des collègues et un Recteur qui s'emporte et qualifie de "sabotage" l'opération Grains de Sable initiée par le SNES-FSU. Faut-il y voir là une nouvelle illustration de la fébrilité de l'Administration face à la contestation majoritaire, et bien enracinée, de cette réforme ?...

Voici quelques extraits de comptes-rendus de réunions, les témoignages et comptes-rendus complets ainsi que les initiatives locales, dans chaque département, sont sur notre site : www.versailles.SNES.edu.

Des EPI sans réelle interdisciplinarité ni concertation...

Il y a 9 mois, la Ministre présentait en conférence de presse les contours rutilants du nouveau collège pensé par la réforme : AP en petits groupes, EPI sur la liberté de la presse avec les professeurs d'histoire-géo/EMC et arts plastiques réunis... La réalité en est bien éloignée comme en témoignent les paroles des représentants de l'Administration lors de ces formations : **"il faut voir la co-intervention comme exceptionnelle"** (collège Pasteur – Longjumeau) ; **"Le co-enseignement peut être fait, mais ce n'est pas systématique (...). Ainsi, l'élève peut suivre un EPI avec le professeur de français le lundi, qu'il poursuivra le vendredi sur un autre créneau avec le prof d'histoire"** (collèges Les Gâtines – Savigny), quant à la concertation, elle **"pourra se faire via des échanges de courriels"** (collège Pasteur – Longjumeau).

Loin du joli dossier de presse du Ministère, les EPI ressemblent donc de plus en plus à des gadgets dont tout le monde semble bien en peine de définir les contours, si ce n'est qu'ils viendront se retrancher aux horaires disciplinaires. Quant à l'évaluation, la réponse faite aux collègues du collège Lamartine (Houilles) montre à quel point l'absence de réponse vire parfois au mépris... *« Certaines réponses ont clairement été bottées en touche et les exemples sont toujours les mêmes (l'exemple de l'EPI EPS/SVT sur la respiration et le cycle de course). Un collège d'anglais a posé une question sur l'évaluation de la partie en Anglais des EPI par des enseignants qui ne parlent pas cette langue. Au lieu de répondre, l'inspectrice lui a parlé en Anglais, signalant qu'elle parlait aussi Espagnol ! »*

De l'AP pas personnalisé, bienvenue dans collège2016

Forts de l'expérience de la réforme Chatel du lycée, où l'AP est bien souvent devenu une variable d'ajustement quand il n'a pas purement et simplement disparu des emplois du temps des élèves, les équipes avaient préparé de nombreuses questions sur la mise en place de l'AP. Petit florilège des réponses reçues : *"Il nous est d'abord affirmé que l'AP est «une réussite» au lycée et qu'on y a vu «des expériences exceptionnelles même si les débuts ont été poussifs». Quand il est rappelé qu'aucun bilan de cette réforme n'a été publié et que c'est un échec d'après les dires de nos collègues qui enseignent en lycée, les deux IPR se regardent interloquées et ne répondent pas."* (collège Weiller – Montgeron), **"On peut faire de l'AP en classe entière"** (collège Pasteur – Longjumeau)

On voit ici apparaître toute la supercherie liée à la présentation de l'accompagnement personnalisé, la dotation allouée à l'AP est une dotation par classe et non pas par élève, ce qui ne garantit en rien que chaque élève bénéficiera bien d'un accompagnement personnalisé. L'Administration a, depuis, fait évoluer ses éléments de langage, expliquant que les professeurs avaient mal compris le sens de l'AP et qu'il n'était en rien individualisé. Encore un petit effort, et le voile tombera définitivement sur la réalité de l'accompagnement personnalisé qui sera difficilement personnalisé, faute de moyens dédiés.

DANS L'ACTION AVEC LE SNES

Formations aux nouveaux programmes

Les inspections de mathématiques et de lettres ont envoyé, avant les vacances, à tous les professeurs concernés, une lettre pour annoncer toute une série de formation aux nouveaux programmes. Ces annonces posent plusieurs problèmes que les élus du SNES-FSU ont dénoncé devant le Recteur lors du CTA du 17 décembre :

- elles se tiennent en partie, en dehors du temps de service : le mercredi toute la journée pour les professeurs de lettres, alors que l'inspection de mathématiques demande aux chefs d'établissement de sélectionner les collègues qui n'ont pas cours le jour de la formation. Ces choix contribuent à alourdir la charge de travail et mettre en difficulté bon nombre de collègues dans leur organisation de vie personnelle et familiale.
- ces formations, et les productions que les collègues sont sommés de produire, parfois en amont, vont contribuer à dénaturer le caractère national des programmes, déjà fortement amoindri par l'absence de tout repère annuel. Les déclinaisons locales, sans aucune grille de lecture nationale et annuelle de ces programmes, vont accentuer la perte de toute dimension annuelle, pourtant gage d'égalité entre les élèves.

Que faire ?

- Les élus du SNES-FSU vont réintervenir pour s'opposer au dévoiement des journées de formations et vous tiendront au courant des réponses du Recteur. Lors du Comité Technique Académique du 14 janvier, les élus SNES-FSU sont de nouveau intervenus auprès du Recteur. Ce dernier a répondu qu'il allait effectivement se rapprocher des corps d'inspection, notamment en ce qui concerne le positionnement dans la semaine des journées de formation. Pour les collègues convoqués nominativement avec un ordre de mission du Recteur, la formation est assimilée à une obligation de service et peut valoir, si vous ne vous y rendez pas, sans motif valable, la retenue d'un trentième pour service non fait.
- Sur notre site, un exemple de déclaration à lire et/ou à signer collectivement pour signifier l'avis des collègues. Des exemples de questions sur ces nouveaux programmes sont également proposés, comme préalable à tout travail sur ces nouveaux programmes, dans le cadre imposé par l'administration.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos sections départementales pour organiser cette action lors de ces "formations", et pour nous adresser un bref compte-rendu des discussions qui auront eu lieu.

SNES-FSU78 : snes78@versailles.snes.edu

SNES-FSU91 : snes91@versailles.snes.edu

SNES-FSU92 : snes92@versailles.snes.edu

SNES-FSU95 : snes95@versailles.snes.edu

Secteur collège de la section académique : college@versailles.snes.edu

Conditions de travail : dégradation en vue

La mise en place simultanée sur les 4 niveaux à la rentrée 2016, en parallèle à l'arrivée de nouveaux programmes, laisse présager d'un alourdissement sans précédent de la charge de travail des collègues, sans parler des TZR sur plusieurs établissements, nommés quelques jours avant la rentrée. Qu'à cela ne tienne, l'Administration a réponse à tout ! **"en tant que TZR, vous avez développé des capacités d'adaptation"** (collège Pasteur – Longjumeau), *"Cette question qui nous semblait légitime (...) est balayée d'un revers de main. Nous sommes des fonctionnaires et nous nous devons de préparer nos cours, cela fait partie de nos tâches et d'ailleurs c'est faisable car quand une des inspectrices est passée du lycée au collège, elle a bien refait tous ses cours"* (collège Weiler – Montgeron). Quant aux emplois du temps des professeurs, alors que les exemples produits par la DGESCO montrent les conséquences désastreuses en termes de conditions de travail (allongement du temps de présence, éclatement de l'emploi du temps), la réaction des IA-IPR présents au collège les Gâtines est éclairante : **"Un emploi du temps professeur est apparu à l'écran (emploi du temps gruyère et à rallonge) sans que nous ayons eu le temps d'en prendre connaissance et les IA-IPR embarrassés ont répondu qu'ils ne tomberont pas dans le piège de nous le montrer"....**

Mobilisations dans les établissements

Motion dénonçant cette réforme adoptée par la quasi-totalité des professeurs du collèges les Ormeaux (Fontenay aux Roses – 92), réunion avec les parents d'élèves sur la ville de Chatou (78), réunion du même type programmée en janvier pour les parents du collège Rosa Parks à Villabé (91) ou pour les deux collèges d'Athis-Mons (91), pas de travail en atelier pour mettre en place les EPI aux collèges Chantereine (Sarcelles-95), Ronsard à Montmorency (95), Pablo Neruda (Brétigny-91), Bellevue (Crosne-91)... la mobilisation ne faiblit pas dans l'académie.

Dans le 95, à Argenteuil, à l'occasion de chaque réunion de bassin, les collègues, toujours plus nombreux, se sont rassemblés devant le collège qui héberge la formation-formatage pour dénoncer cette réforme et ses conséquences désastreuses pour les élèves et les personnels.

Frais de déplacement des TZR : enfin !

**15 DÉCEMBRE 2015 :
LE RECTORAT DE VERSAILLES
SE MET ENFIN
EN CONFORMITÉ
AVEC LA LOI !**



Pour ces deux situations qui n'ouvrent pas droit au versement de l'ISSR, les TZR peuvent prétendre au versement de frais de déplacement quelle que soit la modalité de leur affectation (affectation sur un ou plusieurs établissements distincts de l'établissement de rattachement).

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Philippe DIAZ
Directeur des déplacements

Objet: frais de déplacement et situation des TZR
Réf: circulaire académique DDT/CC-SGADJT/DB 2015 – décret 2006-781 du 3 juillet 2006 – décret 89-825 du 9 novembre 1989

Le Recteur de l'académie de VERSAILLES
Chancelier des Universités

A

Mesdames et Messieurs les personnels
d'enseignement et d'éducation titulaires sur une
zone de remplacement (TZR)

S/c

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Education
Nationale

Versailles, le **15 DEC. 2015**

POUR LES TZR AFFECTÉS À L'ANNÉE

Les **frais de déplacement** sont une des indemnités versées aux TZR en compensation de la pénibilité des affectations qui sont les leurs et des distances parcourues au quotidien pour assurer la continuité du service public d'éducation.

Cette **indemnité journalière** est calculée en fonction du nombre de kilomètres entre l'établissement de rattachement administratif et l'établissement d'affectation. Chaque jour où le TZR se rend dans l'établissement doit être comptabilisé y compris pour les réunions parents-professeurs, conseils de classe...

Cette indemnité est due en vertu du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 confirmé par la circulaire du MEN du 3 août 2010 et concerne **les TZR affectés à l'année dans un ou plusieurs établissements en dehors de la commune de l'établissement de rattachement administratif et de la résidence familiale et des communes limitrophes de celles-ci**. Elle n'est pas cumulable avec les ISSR pour la même affectation, celles-ci indemnisant les déplacements effectués pour des affectations inférieures à l'année scolaire.

Mélanie Javaloyès

UNE VICTOIRE COLLECTIVE, FRUIT DE LA PUGNACITÉ DES COLLÈGUES ET DU SNES

Ces dernières années, la section académique du SNES Versailles a mené une **action collective** en incitant tous les TZR en affectation à l'année à réclamer les frais de déplacement auprès du Rectorat et à nous transmettre leur dossier. Le Rectorat de Versailles leur déniait en effet, au motif que cela coûterait trop cher, ce droit pourtant reconnu à tout fonctionnaire devant se déplacer pour des missions temporaires et jamais contesté pour les IPR et les chefs d'établissement !

Grâce aux centaines de collègues à la demande desquels nous sommes intervenus à de nombreuses reprises, et en engageant également avec des personnels lésés plusieurs recours auprès du Tribunal administratif, nous avons contraint le Rectorat à réunir un groupe de travail qui s'est tenu en 2012 pour traiter cette question. Au terme de celui-ci et suite à des interventions acharnées lors d'audiences et des comités techniques durant ces deux dernières années, **nous avons obtenu que le Rectorat reconnaisse son obligation de respecter enfin la loi et de ne plus laisser à la charge de ses personnels des frais qui doivent être indemnisés par l'employeur.**

Toutefois, malgré les engagements répétés du Secrétaire général et du DRH du Rectorat, et après plusieurs projets présentés par l'Administration (dont nous avons dénoncé les erreurs et approximations qui visaient à réduire le nombre d'ayants-droit), **la circulaire** fixant les modalités de déclaration et de versement des frais de déplacement aux personnels, enfin parue le 31 août 2015, privait les TZR du versement des frais de déplacement !

Le SNES, qui a porté cette bataille avec les collègues TZR, a immédiatement réclamé une autre circulaire et lancé en parallèle des recours devant le tribunal administratif pour obtenir le versement des sommes dues au titre des années passées, et une campagne de lettre-pétition pour faire pression sur le Rectorat. **L'additif à la circulaire du 31 août 2015, reproduit en partie ci-dessus, reconnaît enfin officiellement les droits des TZR affectés à l'année !**

MODALITÉS DE DÉCLARATION : LE COMBAT CONTINUE !

L'additif à la circulaire frais de déplacement signé par le DRH de l'académie comporte des erreurs sur les ayants-droit et ne donne aucune précision sur les modalités de déclaration, nouvelle preuve du peu d'intérêt de l'administration pour cette question. Il renvoie toutefois à la circulaire du 31 août, laquelle prévoit que les déclarations de frais de déplacement se fassent grâce à l'application chorus-dt. La procédure, semée d'embûches, vise sans doute à décourager les TZR en AFA (déboutés encore récemment pour certains), mais **il importe que chacun se saisisse de cette possibilité**. Pour connaître le détail des procédures de déclaration, consultez notre site www.versailles.SNES.edu.

Carrière : réduire ou interrompre son activité

Les attaques menées contre le service public d'Éducation et contre la profession ces dernières années ont conduit, entre autres, à alourdir considérablement notre charge de travail :

- alourdissement des effectifs par classe,

- réformes conduisant à une diminution des horaires par classe et créant des services comportant davantage de classes qu'auparavant.

Le Ministère reconnaît lui-même cet alourdissement, et le quantifie : 41h17 de travail hebdomadaire pour les enseignants en 2010 (tous corps confondus), contre 39h47 en 2002 !

Pour le SNES-FSU, il faut une amélioration globale de nos conditions de travail et une diminution du temps de service de tous. Il est inadmissible que les enseignants, en ayant recours au temps partiel ou à la disponibilité, payent par un sacrifice financier la dégradation des conditions d'accueil des élèves, et ne puissent même pas souffler quand ils en ressentent le besoin, y compris quand il s'agirait de revenir dans de meilleures dispositions, sûrs de leur choix et de leur goût pour le métier, et le cas échéant mieux formés !

Ces réformes, associées à la crise du recrutement actuelle, qui a pour conséquence de laisser de plus en plus de postes vacants dans l'académie et de réduire dramatiquement le nombre de TZR disponibles, conduisent de plus aujourd'hui le rectorat de Versailles à refuser aux collègues les possibilités qui ne sont pas de droit ! **Disponibilités, temps partiels annualisés et même détachements ne sont accordés qu'au compte-gouttes, selon des critères que l'Administration ne porte pas à la connaissance des collègues.**

	Conditions d'octroi	Demande	Effets sur la carrière
Disponibilité	la disponibilité de droit : pour élever un enfant de moins de 8 ans, suivre son conjoint, donner des soins à un conjoint, un enfant ou un ascendant, exercer un mandat d'élu local.	2 mois au moins avant la date prévue pour le début de la mise en disponibilité, soit avant le 1er juillet, la disponibilité étant accordée pour l'année scolaire, pour une durée d'un an renouvelable. Joindre les pièces justificatives éventuelles.	Le poste est perdu : vous êtes participant obligatoire au mouvement intra au moment de la réintégration. La carrière est bloquée (pas d'avancement d'échelon ni de grade). On ne cotise pas pour la retraite, mais la disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans est prise en compte pour le calcul de la durée des services.
	la disponibilité sur autorisation : pour études et recherche, fonder une entreprise, convenances personnelles. Elle est de moins en moins accordée par le Rectorat de Versailles, au prétexte du déficit en enseignants de l'académie.		
Temps partiel	Le temps partiel est de droit pour élever un enfant de moins de trois ans, pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, pour création ou reprise d'entreprise. La quotité de service est alors de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 %. Il est de droit pour raison de santé sur avis du médecin de prévention. Le temps partiel sur autorisation peut être refusé en raison des nécessités du service. Contactez alors la section académique du SNES. Il est possible de demander un temps partiel annualisé, qui permet de ne travailler à temps plein qu'une partie de l'année en étant payé à temps partiel sur 12 mois. Cette possibilité est très peu accordée par le Rectorat de Versailles.	Statutairement, demande à faire avant le 31 mars pour l'année scolaire suivante, par la voie hiérarchique. La quotité de travail demandée doit être comprise entre un mi-temps et un temps plein, et doit être exprimée en nombre d'heures entières (sauf pour les TP de droit avec complément de la CAF).	La rémunération (traitement et ISOE part fixe) correspond à la quotité travaillée, sauf entre 80 et 100%, où il y a une sur-rémunération. L'avancement continue comme à temps plein. Pour la retraite et le calcul de la durée des services, les temps partiel (sauf exception) sont décomptés au prorata de la durée des services effectués. Ainsi, une année à mi-temps compte pour deux trimestres. Il est possible de demander à surcotiser. Pour la durée d'assurance, Les services à temps partiel sont décomptés pour la totalité de leur durée. Ainsi, une année à mi-temps est décomptée quatre trimestres.
Congé parental	Avoir un enfant de moins de 3 ans. Le congé parental est octroyé par périodes de 6 mois.	2 mois avant le début du congé parental, par la voie hiérarchique. Réintégration ou prolongation à demander 2 mois avant la date de fin du congé parental.	Aucune rémunération (complément de la CAF dans certains cas). Pris en compte pour la retraite depuis 2004. Avancement normal la 1ère année puis réduit de moitié. Le poste est conservé les 6 premiers mois. Dès le renouvellement du congé parental, il est perdu.

N'hésitez pas à contacter la section académique du SNES afin d'obtenir des précisions et conseils pour formuler votre demande.

CARRIÈRE



Les élus du SNES-FSU
au Rectorat de Versailles

*Pour
une information claire,
une défense efficace:*

Pour vous informer, pour débattre, pour vous défendre dans le cadre de règles valables pour tous en exigeant le respect des qualifications, des missions et des garanties statutaires, vous pouvez compter sur les élus du SNES.

Ils sont majoritaires dans les commissions administratives paritaires où sont examinées toutes les décisions concernant votre carrière (avancement, notation administrative, mutation, titularisation pour les agrégés) : n'hésitez pas à les contacter.

A travers des publications (US inter et intra, notation administrative...), grâce à l'organisation de réunions (mutation, titularisation), vous serez régulièrement tenu au courant de vos droits à chaque étape importante.

Report de la CAPA d'avancement d'échelon des certifiés

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés, initialement prévue le 17 décembre a été reportée par l'Administration.

En effet, lors du groupe de travail préparatoire à la CAPA du lundi 14 décembre, les élus des personnels présents (certains syndicats ne se donnant pas la peine de participer aux instances auxquelles ils ont été élus, au motif que l'ordinateur fait très bien le travail !) ont découvert **que l'Administration avait décidé de revenir, sans concertation ni information préalable, sur le dispositif consistant à accorder deux points aux collègues n'ayant pas été inspectés depuis les années 2009 à 2011.** Elle prétendait en exclure certains collègues, prétendant que deux points supplémentaires les placeraient trop haut dans la grille de référence. Les élus du SNES-FSU, et eux seuls... ont vivement protesté et demandé des comptes et des explications plus claires et détaillées pour que chaque cas soit examiné et vérifié par souci d'équité de traitement. L'administration n'étant pas, techniquement, en mesure de fournir un document fiable et exhaustif, a reporté à janvier la CAPA.

Rappelons que depuis de nombreuses années, le SNES-FSU est particulièrement vigilant sur la question de l'avancement et a mis en évidence deux types de dysfonctionnement qui nuisent à l'équité de traitement entre collègues promouvables : d'une part, les écarts de rythme d'inspection selon les disciplines, et d'autre part, les disparités de notation d'une discipline à l'autre. Plusieurs réunions ont permis d'envisager des solutions pour en limiter les effets pervers ; ainsi certains dispositifs ont été mis en place :

- **La procédure de vieillissement**, menée

depuis de nombreuses années, consiste à attribuer **définitivement** une nouvelle note pédagogique augmentée de 2 points aux collègues dont la dernière inspection a eu lieu, pour cette année, entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 août 2011.

- L'attribution **uniquement pour la promotion de l'année considérée** d'une majoration d'un point sur certaines notes pédagogiques pour les disciplines les plus lésées, celles pour lesquelles le nombre de promotions au grand choix ou au choix est inférieur aux quotas fixés. **Ce point n'est donc pas acquis définitivement.**

- **Les modifications discrétionnaires de la note pédagogique sans inspection** : elles concernent certains collègues exerçant en qualité de conseillers pédagogiques ou assumant des missions de tutorat, impliqués dans les examens (sujets, jurys, modérateurs), assumant les fonctions de modérateur DNB, membres GEP ou exerçant des fonctions TICE, tuteur, professeurs ressource ou formateurs. Selon les disciplines, la bonification est accordée sur production de rapports d'activités, selon « l'implication personnelle au service de la réussite des élèves » (sic), bref en toute opacité ! Pour le SNES-FSU, ces charges et ces activités doivent être reconnues sous la forme d'indemnités ou de décharge mais ne peuvent fonder en elles-mêmes un acte de notation qui reviendrait à accélérer la carrière de quelques-uns, déjà connus de l'Inspection, au détriment de l'ensemble des collègues. Le SNES-FSU a toujours contesté ce dernier dispositif inéquitable et arbitraire.

La CAPA est reconvoquée le mercredi 27 janvier.

Pascale Boutet

Notation administrative 2016 : soyez vigilants !

Les notices définitives doivent être signées dans les établissements le **12 février 2016** au plus tard. La notation (note, pavés, appréciation littérale) doit être cohérente et prendre en compte les situations nouvelles (changement d'échelon avant le 01/09/2015 ou reclassement au 01/09/15).

Si aucune réserve n'est formulée à travers les pavés ou dans l'appréciation, **demandez l'augmentation maximum** (+1 en dessous de 39 pour les personnels notés sur 40, et de 19 pour les CPE, ainsi que pour les COP, les DCIO et les AE ; + 0,2 au-delà de 39 pour les certifiés, bi-admissibles et agrégés, et de 19 pour les CPE), **dans la limite de la grille de votre échelon.** Sur les situations particulières (congé de maternité, congé de formation, note gelée l'an passé, etc.), consultez le site du SNES Versailles et interrogez le secrétaire de S1 ou la section académique.

En cas de désaccord avec la notation proposée, rencontrez votre chef d'établissement, afin qu'il apporte des corrections. Si le dialogue n'aboutit pas, les militants de la section académique vous conseilleront pour la **formulation de votre requête** (retour à la DPE **avant le 14 mars 2016**) ; envoyez-leur le double de la requête pour un suivi efficace en **CAPA de révision de note** (respectivement prévue, pour les CPE, les certifiés, les COPsy et les agrégés les 4 avril, 15 avril, 19 mai et 3 juin 2016).

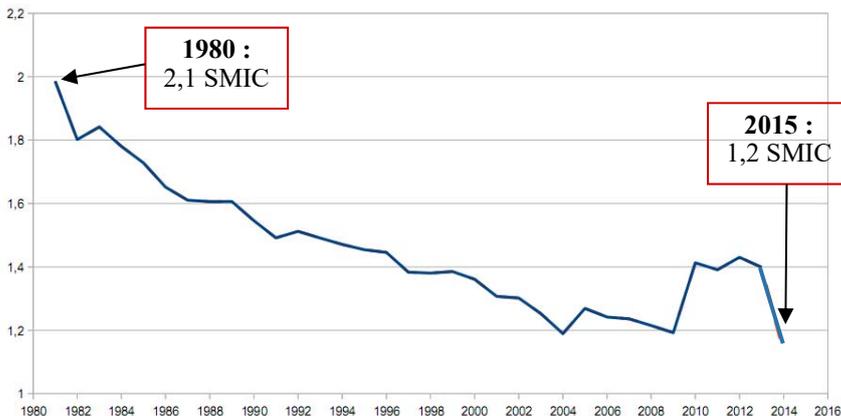
Marie Chardonnet

LA REVALORISATION : UNE URGENCE

➔ PAS D'ÉCOLE DE QUALITÉ SANS ENSEIGNANTS BIEN PAYÉS. POUR RECRUTER, IL FAUT RENDRE NOS MÉTIERS ATTRACTIFS !



• Une politique qui, au nom de l'austérité, poursuit le déclassement de nos métiers



Report entre le traitement indiciaire brut en début de carrière et le SMIC (données INSEE)

- ➔ Poursuite du gel du point d'indice jusqu'en 2017 alors que la prévision de l'inflation pour la seule année 2014-2015 est de 1,1%.
- ➔ Amputation de 20% du traitement pour les néo-recrutés au titre des concours renouvelés avec un début de carrière abaissé à l'échelon 1, au lieu de l'échelon 3.

Ces mesures amplifient le déclassement de la rémunération de nos qualifications et de nos missions. Aujourd'hui un enseignant en début de carrière gagne 1,2 SMIC contre 2,1 en 1980.

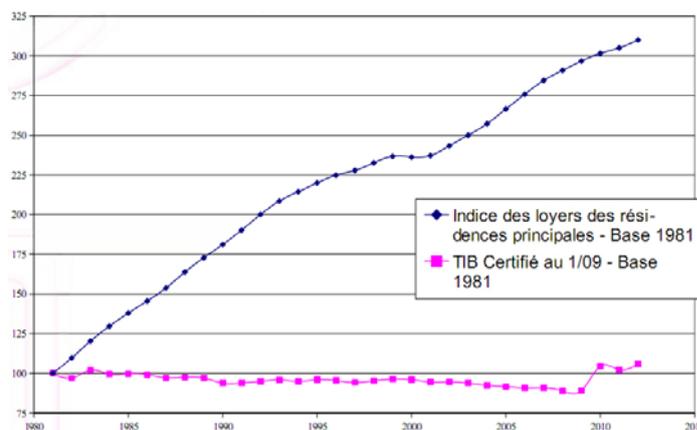
La rémunération d'un enseignant certifié ou CPE, à qualification égale, équivaut à 66% de celle d'un cadre dans le secteur privé et 71% de celle d'un cadre dans la Fonction publique.

• Revaloriser, une urgence et une nécessité !

La dégringolade du pouvoir d'achat à cause d'une évolution du point d'indice qui n'a pas suivi celle de l'inflation depuis 30 ans et de l'absence de reconstruction grille indiciaire a dégradé les conditions de vie des enseignants. Se loger est devenue une difficulté majeure, en particulier en région parisienne.

Tandis que le pouvoir d'achat des enseignants dans toute l'Union européenne progressait ces quinze dernières années de 20%, celui des enseignants français chutait de 10%.

Dans ces conditions, comment prétendre pouvoir attirer un étudiant de master sur deux vers les carrières de l'enseignement et de l'éducation ?



Le décrochage du traitement indiciaire brut en début de carrière par rapport aux loyers (données France entière).

Déblocage de la valeur du point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, reconstruction de nos grilles salariales !

En pleine crise de recrutement qui exige de rendre attractifs nos métiers, le Gouvernement subordonne toute hausse des salaires à des contreparties et renvoie celle-ci à une période où « le contexte budgétaire » le permettra. C'est inacceptable !

La revalorisation :

- ➔ Ce n'est pas du donnant-donnant mais la satisfaction d'une exigence légitime de reconnaissance à leur juste hauteur de nos qualifications et de nos missions, dénaturées et méprisées depuis plus de 10 ans.
- ➔ Ce n'est pas « une charge » mais un investissement indispensable pour rendre attractives nos professions et recruter les enseignants de demain qui doivent former la jeunesse et élever les qualifications.
- ➔ Ce n'est pas une revendication « corporatiste » et « irresponsable » mais un instrument pour relancer la consommation et l'investissement, et, donc, soutenir l'activité économique alors que sonne partout comme une évidence que l'austérité est bien le problème et pas la solution à la récession.

Pour l'avenir de nos professions et du Service public d'Éducation, le **snes** est déterminé à imposer ces exigences !

RETRAITÉS

La retraite : un droit à défendre, des droits à reconquérir

La retraite ?

Puisqu'on vit plus vieux, on peut bien travailler plus longtemps, martèlent les libéraux pour donner un semblant de rationalité à la volonté d'imposer les politiques d'austérité, de réduire les dépenses sociales, jugées improductives, en baissant pensions et niveau de vie des retraités.

Comme d'autres droits du travail, celui qu'est la retraite fondé sur la solidarité est devenu une conquête sociale insupportable pour une recherche du profit optimal à court terme.

Le rejet de la réforme brutale et injuste imposée par F. Hollande reste d'actualité. Les retraités ont donc été pleinement concernés par les actions nationales intersyndicales ou interprofessionnelles : la création d'emplois et la revalorisation des salaires, le développement des services publics ont aussi des conséquences sur le financement des retraites, la réduction des inégalités, la qualité de vie.

Âge légal de la retraite à 60 ans, réduction des annuités requises, 37,5 annuités restant un objectif, sont parmi les revendications pour lesquelles le SNES-FSU avance des propositions réalistes.

Soyons très vigilants sur le possible retour en boomerang de l'accord signé par des organisations minoritaires pour les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO : report des bornes d'âge pour annuler une décote sévère, sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation. Voilà ce que le MEDEF voudrait voir appliquer à l'ensemble des retraites.

Le 15 octobre 2015, la section académique des retraités-es a accueilli une soixantaine de futur-es retraités-es pour leur présenter les enjeux des réformes successives et les aider à mieux connaître les droits qu'ils doivent faire valoir. Toute l'année, à la section académique ou nationale, des camarades retraités-es de Versailles apportent éclaircissements et conseils.



Les retraités

La défense de notre système de retraite passe aussi par l'exigence d'assurer aux retraités-es un niveau de pension conforme aux qualifications acquises, aux cotisations versées et aux besoins.

Et cela est l'objet d'une partie de bras de fer avec le gouvernement que les retraités-es ne sont pas prêts d'abandonner.

Depuis 2014, 9 organisations de retraités-es, CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FGR-FP, LSR, UNRPA, impulsent des actions continues : pour la seule année 2015, interventions auprès des parlementaires et de l'Élysée, journée nationale de manifestation le 17 mars, campagne de signature de cartes revendicatives déposées le 1^{er} octobre par une délégation nationale intersyndicale (100 000 environ), appel à des initiatives intersyndicales départementales le 24 novembre, l'état d'urgence ayant contraint à transformer le rassemblement et la manifestation prévus en Ile de France en audience auprès du ministère des Affaires sociales.

Les contacts se poursuivent pour une nouvelle initiative dans le trimestre à venir.

Les revendications sont à la mesure des dégradations et des agressions subies sur le pouvoir d'achat d'abord : les pensions sont gelées depuis le 1^{er} avril 2013 (+ 0,1% au 1^{er} octobre 2015 !! Le gouvernement n'a pas communiqué sur cette ... aumône).

Le COR évalue à 1% par an le décrochage de la pension moyenne par rapport au salaire moyen ces dernières années. Un rapport de l'INSEE d'avril 2014 en fait aussi le constat : le pouvoir d'achat des retraités est en baisse, l'indexation des

pensions sur les prix ayant permis les économies les plus importantes dans les dépenses de retraites.

En effet l'indice des prix sous-estime la hausse des prix (logement, énergie...); par ailleurs ne sont pas prises en compte les mesures fiscales, dont certaines spécifiques aux retraités-es, les dépenses de santé...

La MGEN s'étant engagée dans une logique d'individualisation des contrats, la cotisation des retraités-es augmentera tout particulièrement au 1^{er} janvier 2016. Et les pistes de travail actuellement explorées pour l'avenir des pensions ouvrent des perspectives bien préoccupantes.

La mobilisation s'impose donc pour la revalorisation des pensions de tous en prenant en compte l'évolution des salaires qu'il faut revaloriser, notamment dans la Fonction Publique, pour le développement des services publics et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.

Cela est possible avec une politique sociale plus juste dans la répartition des richesses produites et avec la suppression des 200 milliards d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises sans effet sur l'emploi.

Analyser, débattre, organiser l'information, la mobilisation, préparer les AG académiques, tout cela est possible grâce au **collectif académique de retraités-es**, constitué des équipes départementales qui, en liaison avec d'autres camarades des sections fédérales FSU, au sein de la FGR-FP, dans des contacts intersyndicaux, défendent les intérêts des retraités-es.

Vous y serez très volontiers accueilli-e.

Martine Beaulu-Barlier

ENTRER DANS LE METIER

ESPE : A quand un fonctionnement à la hauteur des missions qui lui sont confiées ?



Les militants du SNES aux côtés des stagiaires lors de leur rentrée le 25 août.

En raison du renouvellement nécessaire d'une partie du conseil d'école de l'ESPE, des élections partielles se sont tenues le mardi 1^{er} décembre au sein des différentes UFR de l'ESPE de Versailles. Malgré des délais très contraints – les organisations syndicales ont été averties le 13 octobre pour un dépôt des listes prévu au plus tard le 17 novembre – la FSU a pu déposer dans les temps sa liste pour le collège des usagers (collège F) comportant des étudiants et enseignants stagiaires issus du SNES-

FSU, du SNUipp-FSU et du SNEP-FSU. La FSU compte donc deux élus : Benjamin Duluc pour le SNUipp-FSU et Emilie Chapeira pour le SNES-FSU. Ceux-ci s'attacheront à porter à la connaissance de l'ESPE les nombreux dysfonctionnements constatés depuis la rentrée et interviendront afin de porter au sein du conseil d'école les revendications du SNES et de la FSU concernant la formation des enseignants stagiaires. Les autres sièges ont été attribués à deux listes locales : « Formons les enseignants de demain » et « pour une forma-

tion épanouissante à l'ESPE ».

Encore une fois, le SNES dénonce les dysfonctionnements qui ont terni ces élections. En effet, le (très) court délai prévu pour la constitution des listes a rendu difficile leur élaboration, l'ESPE ayant refusé tout report des élections malgré nos demandes insistantes. Par ailleurs, certains étudiants « oubliés » et non inscrits sur les listes électorales ont éprouvé des difficultés à aller voter alors même qu'ils étaient régulièrement inscrits à l'ESPE. Enfin, les étudiants n'ont été que peu informés du déroulement des élections au sein de leur université. Tous ces facteurs ont conduit à une participation très faible des électeurs puisque seuls, se sont exprimés, 336 étudiants sur les 5831 inscrits, soit moins de 6 % de participation.

Enfin, le SNES-FSU s'étonne qu'une ESPE de la taille de celle de Versailles n'ait toujours aucune direction élue. En effet, depuis la démission en avril dernier de Marianne Desmets, la gestion est assurée par une administration provisoire s'appuyant notamment sur les directeurs des cinq universités partenaires. Une telle situation ne peut, bien évidemment, pas perdurer et il est étonnant qu'à ce jour aucune décision n'ait encore été prise à ce sujet.

*Annaïg Le Quellec, Baptiste Eychart
Secteur Entrer dans le Métier*



COP

Lors du Comité technique Académique (CTA) du 17 décembre 2015, la carte des CIO était à l'ordre du jour.

L'académie compte actuellement 30 CIO pour 33 équipes. La carte cible, si tous les Conseils Départementaux se désengageaient, ne comporterait plus que 22 CIO. Le Recteur a posé les principes directeurs de cette carte : accessibilité des CIO par les transports en commun, visibilité des services et locaux fonctionnels. Mais aujourd'hui, nous constatons que de trop nombreux CIO ne disposent plus de locaux fonctionnels (salle d'auto-documentation mal équipée et ne pouvant plus recevoir du public dans des conditions correctes, insuffisance des bureaux permettant de mener des entretiens respectant la confidentialité, matériel informatique obsolète) et ne sont pas toujours facilement accessibles.

Il est important de se mobiliser à la fois pour limiter au maximum les désengagements des départements et pour convaincre le Ministère de reprendre la gestion du plus grand nombre possible de CIO.

Le Conseil départemental des Yvelines n'a pas relogé à ce jour le CIO de Poissy. Nous avons demandé une audience afin d'obtenir des informations sur leur projet et d'apporter des arguments en faveur de son maintien.

*Cécile Chérouvrier
Responsable CO-Psy*

CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

On vote !

Du mardi 26 janvier au mercredi 10 février 2016.

Retour des votes et des PV et listes d'émargement le **samedi 20 février** au plus tard.

Chaque syndiqué doit émettre 5 votes :

1. La CA du S3,
2. Le bureau du S2,
3. Le rapport d'activité du S3,
4. Le rapport d'activité national (S4),
5. Le rapport financier national (S4).

Dans le supplément à cette publication :

- Les déclarations et les listes de candidats à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- Le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- L'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Le rapport d'activité national se trouve dans le supplément à **l'U.S. n° 757 du 19 décembre 2015**.

Qui vote ?

- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2015-2016 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.
- Seuls seront décomptés les votes des S1 dont les cotisations auront été enregistrées au S3 au plus tard le samedi 20 février 2016.

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mardi 26 janvier et le mercredi 10 février 2016.

- Les syndiqués votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqués des S1 à faible effectif qui voteront individuellement.
- Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : www.versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES ».

Organisation du vote dans les S1

Une circulaire va être adressée aux S1 avec toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

Chaque syndiqué vote à bulletin secret.

- **Le bulletin de vote** est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne.
- **Liste d'émargement** : le S3 édite une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2015-2016 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Elle peut être corrigée sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1. **Elle doit impérativement être émargée par chaque votant.**

En cas de vote par correspondance de l'un des syndiqués, sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure émargée par l'intéressé sera jointe à la liste d'émargement et adressée au S3.

- **Le dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1.
- **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins.

Le procès-verbal ET la liste d'émargement doivent être renvoyés à la section académique au plus tard le samedi 20 février.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Le **procès verbal** récapitulatif des votes **et la liste d'émargement** des votants doivent être envoyés à la section académique :

SNES S3 Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL

au plus tard le samedi 20 février.

Pour transmettre les résultats du vote (PV + liste d'émargement) :

- **Les résultats peuvent être déposés directement au S3** : (les porter entre 10 et 17 heures avant le 19 février à 17 heures)
- **ou adressés par la Poste au S3** : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste. Dans le cas d'un envoi postal, merci de **doubler par mail ou par fax**.
- **Les résultats peuvent être faxés au 01.41.24.80.62 ou scannés et envoyés par mail (pdf) à l'adresse vote2016@versailles.snes.edu**. Dans le cas d'un envoi par mail ou par fax, merci d'envoyer également les originaux par la Poste.